

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

Séance du 15 avril 2024

Date de la convocation : 02/04/2024
Date d'affichage de la convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS.**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 26
Représentés : 02
Votants : 28

Étaient présents : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Gérard VAN MELCKEBEKE, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Laurence LUIS-LEON, Eloïse SOYER, Sonia PREHOUBERT, Mikaël MATIGNON, Laura SERON-HABERLAND, Kylan GORIT, Hubert PROT, Karine CRAVIC, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Sylvie VELUT pouvoir à M. Gérard TRUTAT, M. Timothée BRASSET pouvoir à Mme Claire ADAM.

Absente : Cécile PETIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Reynald CARLOT.

Délibération n°

2024_D_035

Objet de la délibération : COMMUNE AIX-VILLEMAUR-PÂLIS - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 2311-15,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu les résultats du compte financier unique 2023,
Vu l'état des restes à réaliser,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent, arrêtés comme suit :

| | |
|---|----------------|
| - un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de : | + 867 694,67 € |
| - un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de : | - 536 358,48 € |
| - un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de : | - 223 221,00 € |

entraînant un besoin de financement s'élevant à : **759 579,48 €**,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

► **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget principal comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| Affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement de : | 759 579,48 € |
| Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) de : | 108 115,19 € |

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Séverine DELSERT-BROQUET.

